

AL-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-044 DU 20 FEVRIER 2010

Chargeant Monsieur Armand ZINZINDOHOUE
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 20 février 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Armand ZINZINDOHOUE, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Bamako (Mali).

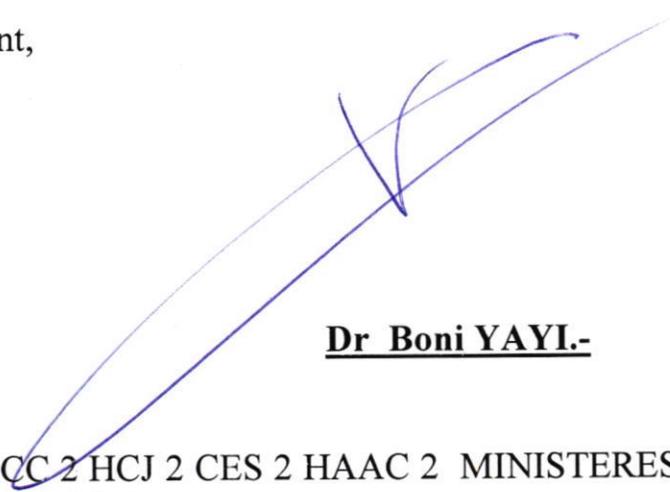
.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur **Armand Zinzindohoue** Ministre de l'intérieur et de la Sécurité Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 février 2010.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HCJ 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 22
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.